



FOIRE DU 8 MAI 2026

Bulletin d'inscription

VIDE GRENIER

INFORMATION OBLIGATOIRE

NOM/ PRENOM

ADRESSE:

CODE POSTAL/ VILLE

ADRESSE MAIL

TELEPHONE

Art 1 : Mise en place et accès à la foire à partir de 6h00 et départ à partir de 18h00 (il est strictement interdit de quitter la foire en dehors de ces horaires)

Art 2 : l'organisateur se réserve le droit de disposer de l'emplacement resté libre dès 8h00

Art 3 : le numéro d'emplacement et d'entrée de votre stand vous sera communiqué dans les 2 jours avant le 8 mai.

Art 4 : l'emplacement ne sera remboursé qu'en cas d'annulation une semaine avant la manifestation ou moins en cas de force majeure (avec certificat).

Art 5 : **la validation de la présente inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement de l'emplacement.**

Art 6 : Toutes ventes et transactions sont strictement interdites sur les parkings et aux abords immédiats de l'enceinte de la foire.

Art 7 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, sinistres aux produits ou intempéries

Art 8 : l'électricité n'est fournie que sur les emplacements appropriés et sur demande à l'inscription.

Art9 : L'association se réserve le droit de refuser les exposants ayant par le passé (toute manifestation confondus) manqué de respect ou fait preuve de véhémence envers les bénévoles.

Art10 : la validation de l'inscription ne garanti en aucun cas l'attribution d'un emplacement identique chaque année.

TARIFS

2€ le mètre : m X 2€ =€ 2 mètres de profondeur

Pas de véhicules sur les stands

pas de prêt de tables

Date et lieu

Signature et cachet

Inscription et paiement avant le 15 AVRIL 2026